

CIRCUIT DM	GESTION DES HABILITATIONS ET DE SECURITE D'UTILISATION DU SYSTEME D'INFORMATION	PLAN D' ACTIONS DE REDUCTION DES RISQUES FICHE N° 22				
<b>OBJET :</b> Mise en œuvre d'une procédure institutionnelle de gestion des habilitations et de sécurité d'utilisation du système d'information						
Si actions de prévention → mettre 1	1	Si actions de protection → mettre 2	Si actions mixtes → mettre 3			
<b>Taux de couverture estimé des actions décrites par rapport aux actions nécessaires pour réduire le risque initial</b>		0%	25%	50%	75%	100%
<b>CADRE GENERAL :</b> Circuit DM						
<b>DOMAINE D'APPLICATION :</b> Toutes les étapes du circuit						
<b>DEFINITIONS ET ABREVIATIONS</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habilitation : Autoriser une personne à effectuer une activité déterminée en fonction de sa qualification et/ou de sa compétence</li> <li>- DAM : Direction des Affaires médicales</li> <li>- CME : Commission/ Conférence Médicale d'Etablissement</li> <li>- QGdR : Qualité Gestion des risques</li> <li>- DSSI : Direction des services de soins et médico-techniques</li> <li>- DRH : Direction des Ressources Humaines</li> <li>- SIH : Système d'Information Hospitalier</li> </ul>						
<b>ACTIONS DE REDUCTION DES RISQUES</b>						
<b>Désignation de l'action</b>		Mettre en œuvre une procédure institutionnelle de gestion des habilitations et de sécurité d'utilisation du système d'information				
<b>Objectifs (principal, opérationnel)</b>		Sécuriser le circuit des demandes jusqu'à l'utilisation de DM.				
<b>Référentiels :</b> - Habilitation des prescripteurs : CSP – politique produits de santé CME			<b>Pilote :</b> CME- Comedims	<b>Acteurs associés :</b> Médecins/Soignants- Pharmacien, QGdR ...  DAM – DRH – DSSI - Logistique		
<b>Mise en Œuvre</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définir les règles d'habilitation spécifiques à chaque pôle (ou secteur) en fonction des organisations définies pour chaque étape du circuit.</li> <li>2. Réaliser une actualisation en temps réel pour tout personnel en lien avec les directions de personnel médical et non médical</li> </ol>					
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accès liste actualisée des personnels : Circuit d'information systématique des affectations.</li> <li>-Programme formation à l'utilisation du SIH pour tout nouvel arrivant</li> <li>-Authentification</li> <li>-Méta-annuaire</li> </ul>					
<b>Mode de contrôle</b>	-Auto-évaluation annuelle par secteur du respect des règles définies					
<b>Validation</b>	Directions /Pharmaciens/Prescripteurs/Soignants					
<b>Effort</b>	2					
<b>Liens avec d'autres fiches d'action</b>						
<b>PROCEDURE DEGRADEE :</b>						
<b>EFFETS SECONDAIRES DES ACTIONS</b>						
<b>Description des effets secondaires identifiés</b>						
<b>Actions de maîtrise des effets secondaires</b>						
<b>Taux de maîtrise des risques des effets secondaires</b>		0%	25%	50%	75%	100%